



Édito

Chères Lapanaises et chers Lapanais,

Les années ne passent pas sans laisser de trace. L'année 2022 nous a marqué par le retour des conflits aux portes du continent européen. Les années précédentes ont été bousculées par la crise sanitaire pour laquelle nous devons encore rester attentifs. Pour l'année 2023, gardons le sourire, gardons espoir...

Pour les personnes absentes à l'inauguration du 2 septembre 2022, je vous communique ci-dessous le texte : « (...) Dans mon parcours d'élue locale, ce jour est un moment important, qui me tenait particulièrement à cœur.

La Mairie : point central de la commune, lieu où s'expriment toutes sortes d'émotions, où l'on vient chercher la réponse à toutes sortes de questions.

Elle est souvent le premier lieu de refuge et de soutien dans une société source à épreuves et difficultés mais aussi, un lieu de rencontre et de convivialité comme ce moment que nous partageons ensemble. Notre Maison commune s'est refait une beauté. Il était primordial que ce lieu soit adapté pour accueillir dans les meilleures conditions possibles chacun d'entre vous et offrir, par obligation et respect, un cadre de travail un peu plus digne à notre secrétaire.(...)

Je tiens à préciser que tout le reste des travaux a été principalement réalisé par nos soins. Je tiens à remercier Valérie et Jérémie, qui se sont chargés du revêtement total du sol, du revêtement des murs et plafonds (lambris PVC et peintures). Je n'oublie pas non plus l'aide de Marie-Claude et Thierry (pour la pose des plinthes et les peintures). La confection d'un pupitre fait en totalité par Olivier Legoffe. Merci à vous tous pour votre investissement sans réserve puisque les élus actifs étaient présents le samedi et le dimanche ainsi que pendant leurs vacances. Vous avez des élus de proximité engagés pour faire vivre et améliorer votre commune. (...)

La « campagne de recensement » va être ouverte du 19 janvier au 18 février 2023. L'agent recenseur sera M. Claude OUZE, habitant de Lapan. Merci de lui réserver le meilleur accueil.

Pour rappel, le recensement permet de connaître la population officielle vivant sur notre commune. De ces chiffres découle la dotation de l'État au budget de la commune. Dans l'attente de vous retrouver à nos traditionnels « vœux du Maire » le vendredi 20 janvier 2023, je vous souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Annie RADUGÉ - Maire de Lapan



Installation du drapeau du Berry et remplacement des autres drapeaux sur le fronton de notre Mairie.

MAIRIE

02 48 68 90 28
mairie@lapan.fr
www.lapan.fr
Lundi et jeudi
de 9h à 16h
48 route de la vallée du Cher 18340 Lapan



SALLE POLYVALENTE

10 chemin de la Fontenille 18340 Lapan

VOS ELUS

Annie RADUGÉ, Maire - 06 74 72 14 17
Jérémie DUPIN, 1^{er} adjoint - 07 52 03 41 03
Valérie CHARLES, 2^{ème} adjointe - 07 78 11 61 36
Marie-Claude LADANNE, 3^{ème} adjointe - 06 44 99 55 59

En cas de besoin

GENDARMERIE

Levet - 02 48 66 66 15
Châteauneuf sur Cher - 02 48 62 01 91
Dun sur Auron - 02 48 66 64 95

SECOURS

Samu - 15 Police - 17
Pompier - 18 Appels d'urgence - 112

SANTÉ

SOS Médecin - 02 48 23 33 33
Pharmacie de garde - 3237
Centre antipoison - 02 41 48 21 21
Centre Hospitalier de Bourges - 02 48 48 48 48
Enfance maltraitée - 119

DÉCHETTERIE ET ORDURES MÉNAGÈRES

Déchetterie Venesmes - 02 48 60 03 91
SMIRTOM - 02 48 60 66 89

INTERCOMMUNALITÉ

Communauté de communes - 02 48 60 42 74
SMEACL - 02 48 68 00 25

Sommaire

AGIR

p.2

Le Conseil a décidé
Réduction énergétique
Aménagements au cimetière

PRÉPARER

p.3-5

Abaissement du plafond
Travaux de voirie
Un diagnostic qui rassure
Revue de patrimoine
Le recensement et moi
Vous avez été consultés

VIVRE ENSEMBLE

p.6-9

Repas républicain
Marche pour Hugo
Tu tires ou tu pointes ?
Inauguration de la Mairie
Halloween des enfants
Armistice 1918
Un visiteur tant attendu
Nos joies - nos peines

INFORMER

p.10-11

Office accueillant tout le monde
Bonnes pratiques
PNR : où en est-on ?
Nouveau bus, nouveau site

BOUGER

p.12

Agenda
Et puits faut le fer

Le Conseil a décidé

Objet de la délibération	Décision du Conseil Municipal
Modifications budgétaires	Adoptée à l'unanimité
Contribution : Ecole de Lunery	Adoptée à l'unanimité
Abonnement Magazine « Petit Gibus » Année Scolaire 2022/2023	Adoptée à l'unanimité
Demande d'adhésion Fredon Centre Val de Loire	Pas d'adhésion Adoptée à l'unanimité
Demande de subvention « Handi Go »	Adoptée à l'unanimité
Modification budgétaire	Adoptée à l'unanimité
Création d'un emploi d'agent recenseur	Adoptée à l'unanimité
Fixation de la rémunération de l'agent recenseur	Adoptée à l'unanimité
Participation aux frais de fonctionnement Ecoles Primaires de Plaimpied : année scolaire 2020/2021	Adoptée à l'unanimité
Participation aux frais de fonctionnement Ecoles Primaires de St Florent sur Cher : année scolaire 2021/2022	Adoptée à l'unanimité
Remboursement des frais engagés par les élus dans le cadre de leur mandat	Adoptée à l'unanimité
Mise en place Cours de Gym Volontaire	Adoptée à l'unanimité
Convention relative au service de fourrière animale pour l'année 2023	Adoptée à l'unanimité
Tarifs communaux 2023 Salle polyvalente	Adoptée à l'unanimité
Tarifs communaux 2023 Cimetière	Adoptée à l'unanimité
Projet agrivoltaïque de la SCEA La Vergne	Adoptée à l'unanimité
Approbation modification des statuts du SDE 18	Adoptée à l'unanimité
Demande de Subvention : Ecole de Lunery	Adoptée à 10 voix Pour et 1 Abstention
Motion sur les finances locales	Adoptée à l'unanimité

Les comptes-rendus sont consultables en Mairie.

Réduction énergétique

Après plusieurs relevés communiqués par le fournisseur d'électricité de la commune, nous pouvons dresser un premier bilan des travaux effectués sur le réseau d'éclairage public.

Pour rappel, l'ensemble des points lumineux de la commune est maintenant en LED. Il a été réglé à 70 % de sa capacité et est réduit à 30% de 23h à 6h.

Avant travaux, la consommation de l'ensemble de l'éclairage public était d'environ 31 500 Kw.

Suite à la réalisation des travaux, la consommation devrait s'élever à 12 700 Kw, soit une réduction de presque 60 %.

Ce choix est d'autant plus conforté dans le contexte actuel. L'augmentation tarifaire du Kw est ainsi masquée par l'économie réalisée par cette baisse de la consommation.

Avec un coût de travaux de 12 172,93 € dont 50 % pris en charge par le SDE18, le retour sur investissement sera vite atteint.



Exemple d'éclairage à 30% du Bourg

Aménagements au cimetière

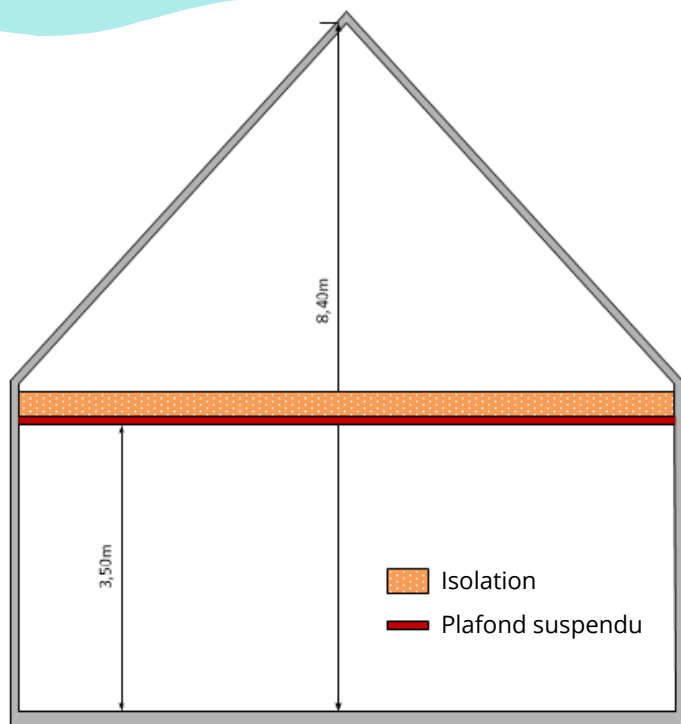
Durant trois samedis matin, des conseillers et des bénévoles se sont retrouvés pour remplacer la grave des allées par de la mignonette. Les haies et rosiers ont également été taillés.



A ce rafraîchissement, va s'ajouter l'installation de cavurnes supplémentaires et d'un colombarium réalisée par l'entreprise St-Florent Funéraire pour un montant de 5 995 € HT. Une subvention d'Etat nous a été accordé à hauteur de 2 382 € HT soit 40%.



Préparer



Aménagement de voirie

Le projet d'aménagement de voirie du Chemin et de l'Impasse du Bouchet avance mais pas au rythme que nous le souhaitons. Suite à la signature d'une convention avec Cher Ingénierie des Territoires (agence du Conseil Départemental) pour nous aider à réaliser cet aménagement, nous avons été conseillés de réaliser un diagnostic sur l'assainissement et sur l'évacuation des eaux pluviales, en premier lieu.

En effet, avec les forts orages que nous avons de nos jours, plusieurs points noirs sont présents pour l'évacuation de l'eau de pluie.

Côté topographie, le village est encaissé dans la vallée du Cher. Les précipitations arrivent dans le cœur du village en dévalant les différentes pentes de notre commune.

Il est donc important d'améliorer l'évacuation de ces pluies avant d'aménager et donc d'imperméabiliser l'impasse du Bouchet.

Afin de permettre les travaux d'aménagement, il est préconisé de réaliser :

- un curage de quelques avaloirs, ils sont déjà nettoyés par un curage régulier.
- un nettoyage du ruisseau de la Fontenille par la suppression des végétations et le curage du cours du ruisseau pour permettre une meilleure évacuation.
- une inspection via une caméra des différents ouvrages qui recouvrent le ruisseau pour vérifier leur bon fonctionnement.
- la réalisation d'ouvrages de type puisard ou bassin pour stocker les pluies le temps qu'elles s'évacuent naturellement.

En parallèle, le Conseil Départemental va réaliser une étude topographique pour vérifier que le cours du ruisseau, qui a été dévié de son lit originel il y a des années, permet bien l'évacuation jusqu'au Cher.

Abaissement du plafond

Afin de réduire les coûts de fonctionnement et plus particulièrement la consommation électrique liée au chauffage, il a été voté en Conseil Municipal, la réalisation de l'abaissement du plafond de la salle polyvalente. Après la réception d'une première étude, la Municipalité a demandé à rencontrer l'artisan pour trouver la solution la plus adaptée pour ce bâtiment.

Le plafond culmine actuellement à 8,40 mètres et représente un volume important à chauffer. De plus, l'isolation sous toiture n'est plus d'une grande efficacité.

Il a été convenu de rabaisser le plafond autour de 3,50 mètres et d'isoler celui-ci comme sur le schéma ci-contre.

Des travaux supplémentaires sont à prévoir notamment la suppression des fenêtres de toit, la modification de l'éclairage et le changement des huisseries bois.

Les devis des entreprises sont en cours. Après consultation du Conseil Municipal, il sera établi un dossier de demande de subventions auprès de l'Etat. Nous ferons notre possible pour que ces travaux soient le moins perturbants possibles pour les activités qui ont lieu dans la salle (cours de Gym et animations de l'ALCSL ou de la Municipalité).

Un diagnostic qui rassure

La commune a souhaité bénéficier du « programme national ponts ». Notre ouvrage a été retenu pour faire l'objet d'un diagnostic. Une visite préalable a eu lieu en novembre 2022.

La première visite a été très favorable mais sera complétée par une inspection détaillée. Lors de celle-ci, il sera prévu un arrêté d'interdiction de circulation sur cette voirie pendant 2 jours.



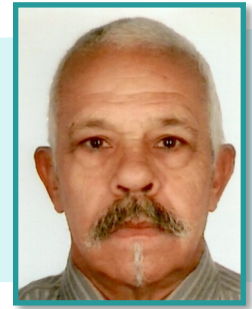
Revue de patrimoine

L'église Saint Caprais de Lapan date du XIIème siècle.

Des problèmes d'humidité sont présents dans l'enceinte de celle-ci, une convention avec un architecte du patrimoine a été demandée afin de réaliser une étude complète du bâtiment et voir comment résoudre ces soucis.

Le Conseil Municipal devra ensuite décider de poursuivre ou non cette démarche pour réaliser cette étude des travaux nécessaires à la conservation de ce patrimoine qui pourraient durer plusieurs années.

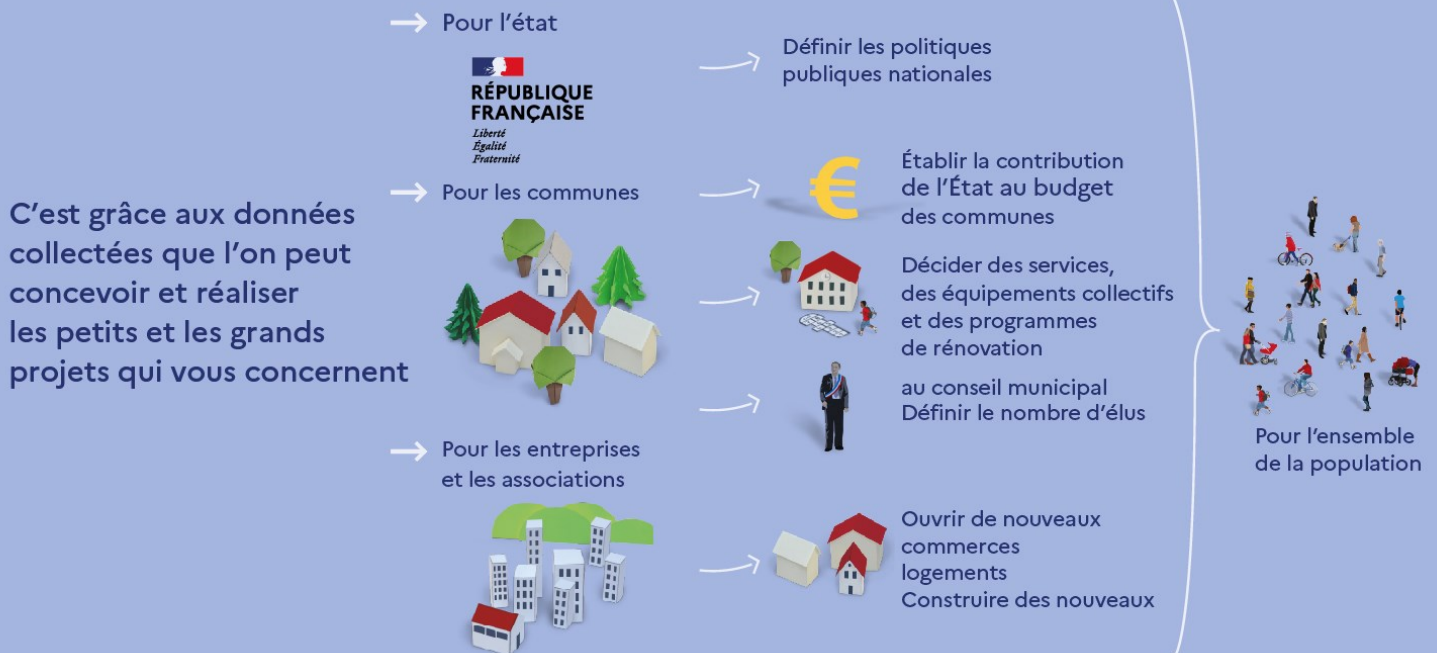
Le recensement et moi



Le recensement des habitants de la commune va se dérouler du 19 janvier au 18 février 2023. L'agent recenseur a été désigné en la personne de Claude OUZE (photo ci-contre).

Merci de lui réserver le meilleur accueil.

À quoi sert le recensement ?



Les grandes étapes du recensement

Avant la collecte



Recrutement et formation des agents recenseurs par la mairie



Constitution de la liste des adresses à enquêter



Tournée de reconnaissance pour avertir du passage de l'agent recenseur

Pendant la collecte



Distribution par l'agent recenseur de la notice pour répondre au recensement en ligne sur www.le-recensement-et-moi.fr ou des questionnaires papier (qu'il viendra récupérer sous quelques jours)



Vérification de la bonne prise en compte de tous les logements par la commune

Après la collecte



Certification de la collecte par le maire



Transmission des questionnaires papier à la direction régionale de l'Insee (les réponses en ligne sont reçues directement)



Saisie des questionnaires papier et traitement confidentiel des données

Vérification et validation des résultats par l'Insee



Communication des chiffres aux maires et au grand public

Comment suis-je recensé ?

Ma commune a moins de 10 000 habitants



Le recensement a lieu tous les **5** ans auprès de l'ensemble de la population communale

Ma commune a plus de 10 000 habitants



Le recensement a lieu tous les ans sur un échantillon de **8 %** de la population

L'agent recenseur me remet mes codes confidentiels d'accès au questionnaire

Par internet sur www.le-recensement-et-moi.fr

Je remplis le questionnaire



Si vous ne pouvez pas répondre en ligne, utilisez le questionnaire papier



Validez et c'est terminé !

L'agent recenseur repassera sur rendez-vous pour récupérer le questionnaire sous quelques jours

Étudiants, vous êtes concerné par le recensement !

Qui ?

Tous les étudiants



De toutes les nationalités



Qui restent au moins 1 an en France



Vous êtes recensé dans la ville où **vous habitez pour vos études**. Ce logement sera pris en compte comme résidence principale

Suis-je concerné cette année ?

Selon taille de la commune où vous logez pour vos études

Ma commune a moins de 10 000 habitants



tous les **5** ans

Ma commune a plus de 10 000 habitants



tous les ans sur un échantillon de la population

Si vous êtes concerné, vous recevrez la visite d'un agent recenseur



Comment ?

Vous habitez :



dans un logement seul ou en colocation ou en résidence étudiante

en cité universitaire ou en foyer



Par internet, en se connectant sur www.le-recensement-et-moi.fr avec les codes personnels remis par l'agent recenseur



Avec le questionnaire papier remis par l'enquêteur

si vous n'avez pas internet

Vous avez été consultés

Lors de la distribution du dernier bulletin municipal, vous aviez la possibilité de nous donner votre avis sur la commune et sur les actions de la Municipalité. Toutes les tranches d'âges étaient représentées dans vos réponses, hommes et femmes confondus. Merci pour votre participation.

Dans l'ensemble, vous êtes satisfaits d'être dans notre village que vous qualifiez de très

agréable et tranquille même si certains points sont à améliorer.

Parmi ces derniers, il a été relevé des problèmes de propretés avec des dépôts sauvages d'ordures et des débris le long des rues et chemins.

Vous trouvez que vous êtes suffisamment informés et vous préférez l'être par courrier ou via les réseaux sociaux.

Côté animations, vous êtes tous satisfaits par ce qui est déjà en place. Nous avons toutefois relevé que les sorties que l'on proposait étaient un peu chères pour la majorité d'entre vous.

Sur les animations que vous souhaiteriez voir sur notre commune, ce sont les concerts, brocantes et marchés qui sortent en tête mais vous avez été créatifs et de nombreuses autres idées ont été notées telles que des cinémas en plein air et des expositions.

Dans les actions que vous proposez pour notre commune, il est demandé d'étudier l'aménagement d'une aire de jeux pour les enfants et de mettre en œuvre des temps participatifs pour nettoyer les déchets trop présents sur notre commune.

Vous avez été entendu et les actions de la Municipalité seront le plus possible en adéquation avec vos remarques et suggestions.

Vivre ensemble

Repas républicain

Pour le 14 juillet, afin de célébrer la fête nationale, un repas a été organisé. Ceux qui le souhaitent ont pu apporter une entrée à partager. Le plat principal et les boissons ont été offerts par la Municipalité et l'association ALCSL. Les desserts ont été réalisés par Ines et Zoé. L'après-midi s'est poursuivie avec le spectacle de Karl le magicien, initialement prévu en décembre 2021 mais qui avait dû être reporté.



Marche pour Hugo

Hugo est un petit garçon atteint d'une infirmité motrice et cérébrale. Même s'il progresse de jours en jours les séquelles sont toujours présentes. Afin de financer tout ce dont Hugo a besoin : thérapies, traitements, matériels, etc..., ses parents ont créé l'association Handi'Go.

Pour sensibiliser au handicap et réaliser une collecte de dons pour l'association, une marche de 150 kilomètres a été organisée dans le sud du Cher, du 8 au 13 août 2022.

Lors de la 4ème journée de ce défi sportif, notre commune a été choisie pour réaliser une étape.



Pour soutenir cette association, la Municipalité a versé une subvention de 50 €. Si vous le souhaitez, vous pouvez réaliser un don via la page internet : handi-go.s2.yapla.com

Tu tires ou tu pointes ?

Le traditionnel concours de pétanque, organisé par l'ALCSL, a eu lieu le 3 septembre.

Plusieurs équipes ont pu s'affronter tout au long de l'après-midi.

Félicitations aux gagnants.



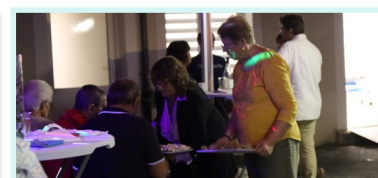
ANNULATIONS

Faute de participants, la Municipalité a été contrainte d'annuler la journée des enfants à l'Odyssée du Berry et la journée à Bouges le Château avec les aînés.

Nous vous proposerons de nouvelles sorties en 2023 en espérant vous y retrouver.

Inauguration de la Mairie

L'inauguration a eu lieu le 2 septembre afin de vous présenter les travaux de réhabilitation et d'isolation de la Mairie. Vous avez été nombreux à être présents à ce moment de convivialité. Une fois la visite du bâtiment réalisée, un apéritif dinatoire était offert par la Municipalité.



La soirée, animée par Sam Anim', s'est terminée en musique et a permis de faire quelques pas de danse pour ceux qui le souhaitaient jusque tard dans la nuit.

Les personnes présentes ont apprécié cette visite et cette soirée qui a été un moment important de convivialité de l'année 2022.



JEU CONCOURS

L'inauguration a été l'occasion de remettre les lots de notre jeu concours de l'été. Cette année, seulement 9 participants ont rendu leur bulletin mais chacun a pu repartir avec des récompenses.

Merci à nos partenaires qui nous ont offert de nombreux lots : le restaurant Comme chez Mémé, le Zoo de Beauval, l'abbaye de Noirlac, le pôle du Cheval et de l'Âne, l'union aérienne de Châteauneuf sur Cher, le Cinéma Rio, les cinémas CGR, les sirops Monin, le Conseil Départemental, Ludivine Coiffure à Arcay, les vins de Venesmes, la pharmacie Goldaraz, Groupama et 2 livres sur le Cher offert par Claudine BOUCHERAT.

Félicitations aux gagnants et merci pour votre participation.



Halloween des enfants

Le 26 octobre, le premier atelier intergénérationnel a été organisé sur le thème d'Halloween. Les enfants ont pu réaliser des sablés et des cookies.



La Municipalité a organisé un défilé pour fêter Halloween le 29 octobre. De nombreux enfants ont pu récolter des pleins sacs de bonbons au gré de la rencontre avec les habitants.



L'après-midi s'est achevée avec un goûter que les enfants avaient préparé le mercredi.



Armistice 1918

Comme plusieurs autres pays, la France commémore le 11 novembre, date de la signature de l'armistice qui mit fin à la Première Guerre mondiale, en 1918.

Le rendez-vous a été pris à 11h au monument aux morts comme à l'accoutumée et, sous un beau soleil d'automne, ce sont plus d'une trentaine de personnes qui se sont réunies pour rendre hommage aux soldats morts au combat.



Après le dépôt d'une gerbe de fleurs au pied du monument, tout le monde s'est retrouvé au cimetière et les enfants ont pu participer au fleurissement des tombes des soldats enterrés sur notre commune.



Cette commémoration s'est terminée autour du verre de l'amitié offert par la Municipalité au restaurant « Comme chez Mémé ».

Un visiteur tant attendu

Cette année, les festivités ont commencé par un atelier intergénérationnel sur le thème de Noël le 7 décembre. Les jeunes participants ont confectionné des biscuits en forme de renne, sapin et bonhomme de pain d'épice. Ils ont également décoré le sapin et la salle pour le repas du samedi suivant.



Le traditionnel repas de fin d'année a eu lieu le 11 décembre à la salle polyvalente. Ce repas est offert aux habitants de plus de 70 ans, mais il est surtout un temps pour se retrouver entre habitants et passer un moment de convivialité.



En fin de repas, la star tant attendue est arrivée, les bras chargés de cadeaux, et les a distribués aux enfants de la commune.



Pour clôturer cette journée magique, les enfants ont partagé les biscuits préparés à l'atelier.



Nos joies

Pacs d'Anaïs LAMBERT et de Louis MUFRAggi le 19 novembre 2022.

Félicitations aux jeunes pacsés

Naissance de Théo LANGLOIS le 13 décembre 2022.

Félicitations aux jeunes parents

Nos peines

Décès de Jean-Claude MASSET le 18 août 2022 à l'âge de 63 ans.

Sincères condoléances à la famille



Office de Tourisme, ce n'est pas à proprement parler le meilleur intitulé pour ce lieu. Nous l'appellerions plutôt **office accueillant tout le monde** : les habitants, les élus, les personnes ayant un projet, les résidents secondaires, les touristes français et étrangers peuvent pousser la porte de l'Office de Tourisme. Voici le TOP 6 des actions marquantes de l'année 2022.

Cette année marque la touche finale aux **188 km de balisage de sentiers de randonnée** sur le territoire de la Communauté de Communes (balisages jaune ou orange). Des fiches descriptives ont été conçues et sont téléchargeables sur lignieresenberry-tourisme.fr, visorando et Berryprovince.

Une vraie diversité est proposée avec des circuits allant de 5 à 31 km dont certains peuvent se combiner pour des parcours plus longs. 2022 a également marqué le lancement de la toute nouvelle marque de destination à l'échelle du Pays Berry St Amandois sous la bannière **Destination Sud Berry**.

Il s'agit d'une marque renforçant l'image du sud du département avec de nouveaux supports de communication (carte et guide). Des animations valorisant les chemins de randonnée ont ponctué la saison : pas à pas gourmand (ENS Marais de Chavannes), balade chantée et gourmande à Montlouis, des représentations théâtrales ont permis de mettre en lumière des lieux chargés d'histoire, des lieux insolites du territoire : théâtre de verdure à La Celle-Condé, salle de la lune au bois à Corquoy, Clos saint Martin à Vallenay. Enfin,

chaque été, depuis plus de 15 ans, nous proposons une visite théâtralisée de Lignières. MERCI à l'engagement de nos bénévoles.

Votre Office œuvre pour la visibilité du territoire en enregistrant l'ensemble des manifestations du territoire pour concourir à une visibilité accrue, que vous pourrez retrouver sur le site www.lignieresenberry-tourisme.fr. Ces données sont ensuite aspirées par d'autres sites nationaux et alimentent la lettre d'info hebdomadaire adressées sur demande.

Par ailleurs, l'association Office de Tourisme offre un appui technique résolument tourné sur le tourisme, dans le cadre de **Petites Villes de Demain** pour les de Châteauneuf et Lignières.

Enfin, en collaboration avec Le Pôle du Cheval et de l'Âne, le stade d'eaux vives, le paintball et la mairie de Châteauneuf, nous avons édité un **flyer de réduction estival** à 1000 exemplaires sur les 3 activités mentionnées ci-dessus.

L'Office de Tourisme est également une **vitrine des producteurs et du savoir-faire made in Berry** avec son **comptoir artisanal et gourmand** ouvert toute l'année à Lignières.

Office de Tourisme et comptoir artisanal et gourmand

32 grande rue 18160 LIGNIERES

Ouvert toute l'année

Bureau d'Information touristique

2 rue Brune 18190 CHATEAUNEUF-SUR-CHER

Ouvert en saison estivale

www.lignieresenberry-tourisme.fr



Bonnes pratiques

Les personnes âgées sont plus fragiles et de ce fait plus exposées aux agissements des délinquants, qui n'hésitent pas à agir par ruse. Il convient donc qu'elles redoublent de vigilance en respectant des conseils simples.

Les personnes âgées sont particulièrement exposées aux cambriolages, escroqueries, abus de faiblesse, pickpockets, vols à l'arraché, arnaques sur internet et téléphones portables.

Ne pas rester isolé chez soi :

- La solitude est un facteur qui augmente votre insécurité. Participez à la vie associative et créez autour de vous un groupe de personnes susceptibles de vous assister au quotidien ;
- Établissez la liste de tous les numéros utiles en cas d'urgence et gardez toujours à proximité de vous un téléphone ;

- Les personnes les plus dépendantes peuvent avoir recours à une société de téléassistance ;
- Lorsqu'une situation vous semble inhabituelle n'hésitez pas à contacter votre mairie, la police municipale ou les forces de l'ordre. Elles sont là pour vous conseiller et vous aider.

Les gestes de prudence :

- Fermez à clé votre maison même lorsque vous êtes à l'intérieur. Ne laissez jamais la clé dans la serrure d'une porte vitrée ;
- De nuit, en période estivale, évitez de laisser les fenêtres ouvertes surtout si elles donnent directement sur la voie publique ;
- En cas d'absence, ne laissez pas vos clés sous le paillason ou sous un pot de fleurs. Confiez les à une personne de confiance ;
- Faites installer sur votre porte un œille-

- ton et un entrebâilleur ;
- Entrez vos outils et les échelles dans des locaux fermés ;
- N'inscrivez que votre nom sur la boîte aux lettres, évitez les termes « veuf », « veuve », « madame » ou « mademoiselle ».

Vos déplacements à l'extérieur :

- Ne transportez pas d'importantes sommes d'argent ou de bijoux trop voyants ;
- Faites vous accompagner d'un ami ou d'un parent pour aller faire des retraits d'argent ;
- Si vous avez le sentiment d'être suivi entrez dans un lieu animé ;
- Lorsque vous vous déplacez à pied, évitez les lieux isolés et sombres. Marchez face aux voitures au milieu du trottoir votre sac, fermé et tenu en bandoulière du côté opposé à la chaussée.

PNR : Où en est-on ?



Le cheminement de création se poursuit. En effet, il faut 8 à 10 ans pour créer un PNR (Parc Naturel Régional). Le projet est aujourd'hui dans l'étape d'étude d'opportunité renforcée.

L'idée de création d'un PNR a germé en 2016 après le constat par les élus du Berry St-Amandois que ce territoire recèle des richesses patrimoniales de grande qualité mais trop souvent méconnues, peu mises en valeur et fragiles à l'image du bocage, paysage typique du sud Berry. Un cadre de vie et des valeurs authentiques qui pourraient disparaître par banalisation. Alors comment protéger et valoriser le patrimoine naturel, paysager, bâti et culturel ? Comment disposer de financements, d'outils et de moyens humains pour engager des projets pour l'avenir ?

L'outil Parc Naturel Régional est apparu comme une réponse pertinente pour répondre à ces questions mais aussi développer un aménagement du territoire et une économie locale qui prendraient appui sur ses ressources intrinsèques (productions agricoles et artisanales typiques, patrimoine immatériel et vivant berrichon). De plus, le label PNR est reconnu nationalement et internationalement pour sa qualité et son exigence et pourrait être un moyen de mieux se faire connaître en vue d'attirer nouveaux habitants, touristes et porteurs de projets.

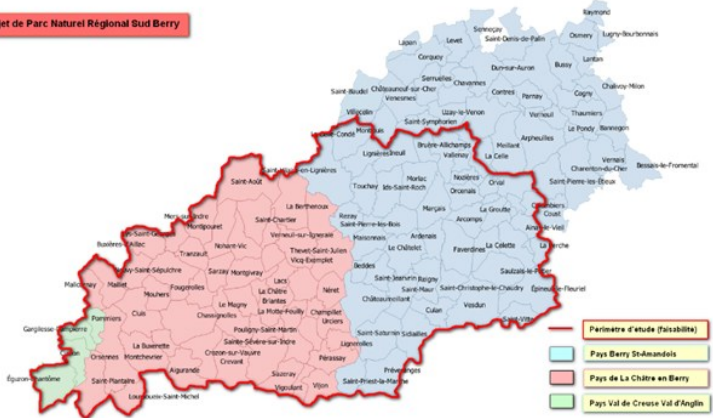
La logique patrimoniale a conduit à étendre le projet au Pays de la Châtre en Berry dans l'Indre avec lequel de nombreux points communs existent. En effet, ce label attribué par l'Etat s'adresse à des zones rurales habitées mais fragiles à forte valeur patrimoniale et dont les communes avec l'aide de la Région s'organisent pour porter un projet de développement durable consigné dans une charte. Un PNR agit par la voie de l'incitation, la sensibilisation et l'éducation. Il relève du droit commun et n'a pas de moyens de coercition. Il initie des projets expérimentaux et innovants.

Ainsi en 2018 et 2019, les 2 Pays sollicitent la Région compétente pour engager la démarche. L'élaboration du projet est un long processus de construction et de concertation qui doit passer par plusieurs étapes avant d'espérer obtenir le précieux label. Il faut ainsi déterminer le périmètre, les axes de travail et les modalités pratiques (organisation et financement) pour la mise en œuvre de la charte.

En 2020, la 1ère étape officielle fut la remise au Préfet de Région du dossier d'opportunité proposant un périmètre de 133 communes allant de la vallée de la Creuse au sud-ouest jusqu'au Du-nois au nord-Est. Si dans sa réponse en janvier 2021, le Préfet reconnaît la qualité des patrimoines du Sud Berry, toutefois le périmètre a été jugé trop important et pas assez cohérent sur le plan des paysages. Depuis début 2022, les deux Pays, accompagnés de la Région sont en train de retravailler la copie.

Un périmètre à 102 communes centré sur le Boischaud et la Marche a été retenu récemment. Il faut maintenant démontrer l'implication des élus et acteurs du territoire en élaborant les actions et compétences spécifiquement dévolues au futur syndicat de PNR à rassembler dans une pré-chartre.

Projet de Parc Naturel Régional Sud Berry



En cas d'avis favorable le processus prévoit encore de nombreuses étapes avant l'ultime : la décision d'adhésion au projet de chacune des communes.

56 territoires français sont aujourd'hui labélisés PNR. Chacun propose des actions différentes car ils s'appuient sur les besoins spécifiques de leur territoire mais toujours en visant un développement durable prenant appui sur leurs patrimoines et ressources.

Auteur : Syndicat du Pays Berry St-Amandois
 Contact : projet.pnr.sudberry@gmail.com / plus d'infos : parcs-naturels-regionaux.fr

Une visite à votre domicile !!!

- Si vous ne connaissez pas la personne qui se présente à votre domicile, n'ouvrez pas votre porte ;
- Si votre visiteur se présente sans rendez-vous comme un agent du gaz, de l'électricité, de la Poste ou de tout autre service connu, demandez-lui sa carte professionnelle ou son ordre de mission ;
- Vous pouvez dans ce cas effectuer un contre appel en utilisant le numéro de téléphone figurant sur votre facture et solliciter un nouveau rendez-vous ;
- Si votre interlocuteur se montre insistant ou menaçant, contactez la police ou la gendarmerie ;
- Ne vous laissez pas attendrir par des propos qui n'auront pour but que de détourner votre vigilance.

Si vous êtes victime :

- N'opposez aucune résistance, votre vie est

- plus précieuse que vos biens ;
- En cas d'agression, criez pour attirer l'attention des autres passants ;
- Tentez de mémoriser le maximum de

détails concernant les éléments physiques de votre agresseur et contactez au plus vite la police ou la gendarmerie pour déposer plainte.

Nouveau bus, nouveau site



Le SITS (Syndicat Intercommunal de Transport Scolaire Charost St Florent/Cher) a réceptionné un nouveau bus pour l'année scolaire le 19 octobre.

Le site internet a aussi évolué et vous pouvez y retrouver bon nombre d'informations telles que : circuits, horaires, inscriptions, tarifs et bonne pratiques.

En voici la nouvelle adresse : <https://transportscolaire-cantondecharost.fr/>

Bouger

Agenda

JANVIER

Vendredi 20 : Vœux de la Municipalité à la salle polyvalente à 19h.

Samedi 21 : Marché aux truffes à la salle polyvalente à 14h. Organisé par l'association des trufficulteurs du Berry. Le marché sera suivi d'un repas à partir de 19h. Inscription obligatoire.

FÉVRIER

Mercredi 8 : Atelier intergénérationnel à 14h à la salle polyvalente « jeux de société et crêpes ». Pour la chandeleur, nous proposons aux petits et grands de se retrouver pour partager des moments de jeux suivi d'un goûter. Inscription obligatoire.

MARS

Samedi 4 : Carnaval des enfants. Un défilé est organisé au sein du village pour les enfants et les adultes qui souhaitent se joindre à ce moment de fête. Un goûter sera offert à l'issue du défilé.

MAI

Lundi 8 : Commémoration du 8 mai 1945, suivie d'un pot républicain. Rendez-vous devant l'Eglise à 11h.

MAI

A partir du lundi 15 : Jeu concours rallye découverte jusqu'au 15 juillet. Voir encadré « Et puits faut le fer » en bas de page.

Dimanche 21 : Randonnée pédestre 3 parcours - Salle polyvalente à partir de 8h. Organisée par l'ALCSL.

JUIN

Samedi 10 : Journée culturelle - visite commentée du Tiers Lieu à Lunery suivi d'un repas au restaurant « Comme chez Mémé ». 20 € par personne. Inscription obligatoire.

JUILLET

Samedi 9 : Course cycliste organisée par l'UFOLEP.

Vendredi 14 : Fête nationale à la salle polyvalente à 11h30.

Et toujours

- Cours de Gym les mardis à 18h30 à la salle polyvalente
- Randonnée un dimanche sur deux, autour de la commune. La prochaine aura lieu dimanche 8 janvier à 9h devant l'église.

Et puits faut le fer

Pour cette troisième édition, nous préparons un rallye découverte sur le thème des puits et des objets en fer à retrouver dans notre village.

L'année passée, vous avez été peu nombreux à rendre votre bulletin de participation.

Après enquête auprès de certains habitants, plusieurs personnes nous ont indiqué que les dates du concours étaient la principale raison de leur non participation car elles tombaient pendant les congés d'été.

Vous avez été entendu et nous avançons, cette année, les dates de participation.

Rendez-vous le 15 mai pour commencer à arpenter les rues de notre village.

Le concours se déroulera jusqu'au 15 juillet. **Bon courage !**



L'INFO EN PLUS

Vous l'avez sans doute remarqué, votre bulletin municipal a évolué. Après 25 numéros, nous avons souhaité le limiter à 12 pages maximum pour le recentrer sur l'essentiel. Nous restons à votre écoute si vous avez des suggestions à ce sujet.

Besoin de plus d'informations ? Le site et la page Facebook de la Commune sont régulièrement mis à jour. De plus, toute l'équipe reste à votre écoute pour vous fournir d'éventuelles informations.

Directrice de la Publication : **Annie RADUGET**

Ont contribué à la réalisation de ce numéro :
Alexandre BRUNET, Valérie CHARLES, Jérémie DUPIN, Nadège FOSSE et Jeanne-Marie LEGOFFE

Crédits photos : **Commission Communication, Gabrielle GAURIAT**

Impression : **Imprimerie Notre-Dame**

Imprimé en 120 exemplaires.